



Informations Importantes pour la Vente

PRAECONIS est un courtier grossiste en assurance de personnes depuis 2010, travaillant avec des particuliers et des professionnels. Filiale de MUTEST et MMC, PRAECONIS s'engage à proposer des produits d'assurance adaptés aux besoins de ses adhérents, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Pour garantir la qualité des adhésions, les courtiers partenaires de PRAECONIS doivent respecter les points suivants :

1

Un conseiller unique doit effectuer la vente du début à la fin.

Nom du courtier ;

2

L'enregistrement de la vente doit être complet, incluant :

- Présentation
- Mentions légales
- Étude des besoins
- Proposition de produit
- Conclusion

Nom du prospect :

Numéro d'adhésion :



3

Points de contrôle :

Sur **24 points**, au moins 15 doivent être validés, sinon la demande peut être rejetée.

● **Points orange** : Obligatoires. Leur absence entraîne une requalification, nécessitant un rappel de l'adhérent pour compléter ces points.

● **Points rouge** : Éliminatoires Leur absence entraîne un refus de la vente, sans possibilité de requalification.

Merci de respecter ces règles pour assurer le bon traitement des demandes d'adhésion.

Vérification des enregistrements



Enregistrement(s) incomplet(s) (ex. appel de validation) = refus, ne pas remplir les points de contrôle

☐

Points de Contrôle

ok

ko

Identité du prospect

● Vérification de la capacité juridique (absence de mise sous tutelle ou curatelle)	☐	☐
● Vérification du nom et prénom du prospect au regard de la DA	☐	☐
● Vérification de l'email et du numéro de téléphone (KO si manquant ou incorrect)	☐	☐

Présentation

● Nom du cabinet de courtage, nom/prénom du conseiller et mention de Praeconis	☐	☐
● Consentement à être enregistré	☐	☐
● Mentions légales du courtier (adresse et Orias)	☐	☐

Devoir de conseil

● Détermination des besoins du prospect	☐	☐
Transmission des documents précontractuels (devis) adaptés aux besoins du prospect	☐	☐

En cas de démarchage téléphonique

● Indication du délai de 24h entre la réception des documents précontractuels et la signature	☐	☐
● Vente réalisée en deux temps avec présence de deux enregistrements audio	☐	☐

En cas de vente à distance sollicitée par le client :		
● Indication dans l'enregistrement d'une phrase du type : « Vous nous avez sollicité pour répondre à vos besoins en termes de couverture de frais de santé. »	☐	☐
Informations contractuelles		
● Résumé des garanties proposées (principales caractéristiques) et principales limite(s) du produit (ex. plafond dentaire, carence, délais d'attente, ...)	☐	☐
Personnes couvertes (assurés)	☐	☐
● Prix et mode de paiement (appel de cotisations ou prélèvement, périodicité, jour)	☐	☐
Indication de la présence de frais de dossier et de leur prélèvement le mois suivant la signature	☐	☐
● Cohérence entre la date d'effet annoncée et la date d'effet présente dans la DA	☐	☐
Rappel des règles générales sur la protection des données à caractère personnel	☐	☐
Indication de la possibilité de s'inscrire sur la liste Bloctel	☐	☐
Mise à disposition du prospect des informations (IPID, CG, ...) sur support durable	☐	☐
Informations sur la faculté de renonciation dans un délai de 14 jours	☐	☐
Signature électronique		
● Vérification de la présence du moment de signature du contrat par le prospect	☐	☐
Modalités de résiliation		
● Indiquer les deux possibilités de résiliation du nouveau contrat (à l'échéance ou RIA)	☐	☐
En cas de contrat en cours, s'assurer de la bonne résiliation	☐	☐
Durée de conservation et de mise a disposition des enregistrements		
Préciser que l'enregistrement sera conservé 2 ans avant d'être détruit et que le souscripteur a le droit d'en obtenir une copie	☐	☐

Nom du contrôleur qualité :

Date de l'écoute :

Commentaire :

Note :

/23

Acceptation de l'affaire

☐ Oui

☐ Non : à requalifier

☐ Non : refus de la vente



PRAECO

MEMBRE DU GROUPE ALLIANCE MUTUALISTE